ART. 32 N° **428**

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 428

présenté par M. Rolland, Mme Anthoine, Mme Genevard, Mme Valentin et M. Lurton

ARTICLE 32

À l'alinéa 15, substituer à la référence :

« à l'article L. 821-1 »

les références:

« aux articles L. 821-1 et L. 821-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que l'ensemble des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). En effet, il sera ainsi permis à l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH d'être informés et accompagnés à l'ouverture et au renouvellement de la complémentaire santé solidaire.